

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 11 JUILLET 2018 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 6 juillet 2018

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE, adjoints
Edmond CADET – Alain BOITTE – Margot MERLE - Aurélien VINCENT -
Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT – Patrick LESPINASSE –

Procurations :

Christophe MARTIN à Anne-Marie FORGEOUX
Bruno BOUCHARD à Edmond CADET
Aurélien BERNARD à Margot MERLE
Marie SANGNIER à Roger GUGLIELMETTI

Secrétaire de séance : Aurélien VINCENT

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a prises, selon délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal par délibération n°021/2014 du 9 avril 2014.

M. Lespinasse demande des précisions sur les tarifs modifiés par arrêtés municipaux. Mme le Maire indique que ceux-ci ont été travaillés en Bureau municipal et seront adressés à tous les conseillers afin de recueillir d'éventuelles remarques.

M. du Chaffaut demande sur quels dossiers Ressources Humaines l'Avocat Me De Laubier a travaillé. Mme le Maire indique que cette information ne peut être évoquée devant le public, mais pourra être précisée en privé, dans un cadre confidentiel, même si les élus sont bien informés des contentieux soldés ou en cours.

M. du Chaffaut demande sur quels dossiers Conseil en Droit Public le Cabinet Lexcase intervient. Il demande que l'objet soit précisé sur le récapitulatif. Mme le Maire rappelle que ce Cabinet accompagne la commune depuis 2009, dès l'apparition des premières malfaçons aux Grands Bains. Il ne fait que poursuivre la mission confiée alors.

M. du Chaffaut demande où en est l'élaboration du Cahier des Charges pour le projet d'hôtel face aux Grands Bains. Mme le Maire indique que les discussions pour finaliser la totale maîtrise foncière par la commune de cet espace est en cours de finalisation. Le contenu du Cahier des Charges sera discuté et proposé aux opérateurs dès que la maîtrise foncière totale sera assurée.

1°/ Délibération n°034/2018 – Budget des Grands Bains : Décision Modificative n°2

Le Conseil Municipal approuve la nécessité de procéder à des virements de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement de la Régie des Grands Bains afin d'ajuster les montants au règlement des intérêts de la dette :

- diminution des crédits au compte 022 pour 180 €
- augmentation des crédits au compte 66111 pour 180 €

Approuvé à l'unanimité

M. du Chaffaut interpelle Mme le Maire sur l'absence de présentation au vote Conseil municipal des Comptes Administratifs (CA) 2017 de l'ensemble des budgets communaux, alors que la loi prévoit ce vote avant le 30 juin 2018.

Mme le Maire rappelle que ces CA ont été votés le 15 février 2018 en préambule du vote des Comptes de gestion du même exercice puis des Budgets prévisionnels 2018. Elle confirme que M. du Chaffaut, absent, avait donné pour cette séance procuration à M. Lespinasse.

Elle rappelle l'exemplarité de la commune du Monétier sur la préparation et le vote de ses budgets, toujours effectués en tout début d'année civile afin de ne pas ralentir le fonctionnement des services et l'avancée des projets.

2°/ Délibération n°035/2018 – Budget Lotissement Les Sables II :

Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal approuve les modifications, dans la section de fonctionnement, pour permettre le reversement de l'excédent constaté au budget communal :

- diminution de crédits au compte 605 pour 2 286.18 €
- diminution de crédits au compte 627 pour 2 765.90 €
- diminution de crédits au compte 66111 pour 475.53 €
- augmentation de crédits au compte 6522 pour 5 527.61 €

Approuvé à l'unanimité

3°/ Délibération n°036/2018 – Budget du Camping municipal des Deux Glaciers :

Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal approuve les modifications, suite aux travaux effectués par les services techniques :

SECTION FONCTIONNEMENT

- augmentation des crédits en recettes au compte 722 pour 5 500 €
- diminution des recettes attendues au compte 706 pour 5 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- augmentation crédits en dépenses au compte 2135 – chapitre 040 pour 5 500 €
- diminution crédits en dépenses au compte 2135 – chapitre 21 pour 5 500 €

Approuvé à l'unanimité

4°/ Délibération n°037/2018 – Budget de la Commune : Décision Modificative n°2

Le Conseil Municipal approuve les modifications à apporter au budget principal pour les raisons suivantes :

- Comptabilisation des immobilisations issues du Lotissement des Sables II :
 - o Augmentation des crédits en recettes au compte 1328 aux opérations 066 et 113 pour un montant total de 119 241,32€
 - o Augmentation des crédits en dépenses au compte 2151 de l'opération 066 pour 90 427,40€ et 21534 de l'opération 113 pour 28 813,92€
- Ajustement des crédits nécessaires aux opérations suivantes :
 - o Révision du PLU : attribution de crédits supplémentaires suite au nombre de réunions supplémentaires demandées :
 - Augmentation des crédits en dépense au compte 202 de l'opération 238 pour 12 000€
 - Diminution des crédits en dépense au compte 2031 de l'opération 239 pour 12 000€
 - o Rénovation du patrimoine communal : attribution de crédits supplémentaires pour solder le marché de maîtrise d'œuvre de la Chapelle St André :
 - Augmentation des crédits en dépense au compte 2313 de l'opération 173 pour 8 000€

- Diminution des crédits en dépense au compte 2031 de l'opération 239 pour 8 000€
- Création d'une opération « Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) » afin de retracer dans le budget principal les dépenses afférentes à ce service, qui ne doivent plus être transcrites dans le budget de l'eau :
 - Augmentation des crédits en dépense au compte 21568 de l'opération 241 pour 8 000€
 - Diminution des crédits en dépense au compte 2313 de l'opération 068 pour 8 000€

Approuvé à l'unanimité

5°/ Délibération n°038/2018 – Fonds de Solidarité pour le Logement : année 2018

Le Conseil Municipal décide la participation financière, à hauteur de 418.40 €, au Fonds de Solidarité pour le Logement (0.40 € par habitant) pour l'année 2018.

Approuvé à l'unanimité

6°/ Délibération n°039/2018 – Clôture du budget du Lotissement Les Sables II

Le Conseil Municipal approuve la clôture du budget annexe «Lotissement Les Sables II».

Approuvé à l'unanimité

M. Lespinasse rappelle la qualité paysagère douteuse de la zone des Sables I.

M. Guglielmetti confirme les dépôts sauvages et peu esthétiques.

Mme le Maire indique qu'une réunion sur site sera organisée à la rentrée avec les propriétaires de la zone afin de remédier à cette situation qui perdure malgré plusieurs interventions antérieures.

7°/ Délibération n°040/2018 – Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de prestation de service de transport sanitaire : communes de Briançon/Puy St Pierre/Puy St André/Saint-Chaffrey/La Salle les Alpes et Le Monétier les Bains

Le Conseil Municipal décide la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de prestations de transport sanitaire dans la vallée de la Guisane pour une durée de trois saisons d'hiver à compter de l'hiver 2018/2019 avec les communes ci-dessus désignées. La commune du Monétier les Bains sera responsable de la procédure de passation du marché

Cathy Rebatel et Carole Cissé sont nommées titulaires de la CAO mixte du Groupement, Alain Boitte et Edmond Cadet suppléants.

Approuvé à l'unanimité

La désignation des représentants s'effectue après la candidature de M. du Chaffaut au poste de titulaire et un retrait volontaire après la demande de Mme le Maire d'un engagement à plus de régularité dans sa participation aux CAO communales, prévues par le Code général des Collectivités Territoriales et indispensable au débat démocratique.

Mme le Maire confirme que le délai de 5 jours francs pour la convocation de la Commission d'Appel d'Offres communale est toujours respecté.

8°/ Délibération n°041/2018 – Les Grands Bains du Monétier : optimisation énergétique demande de subvention et plan de financement

Le Conseil Municipal, suite à une étude sur l'optimisation énergétique qui fait apparaître que l'eau chaude naturelle pourrait être davantage utilisée, ce qui permettrait la diminution de l'utilisation du propane, demande le concours financier de l'ADEME et de la REGION SUD, pour un montant de travaux de 487 300 €. Le Conseil approuve également le plan de financement ci-dessous :

Optimisation énergétique des Grands Bains pour 487 300 € HT	
ADEME – 30%	146 190 €
REGION SUD – 30%	146 190 €
Emprunt – 40%	194 920 €

Le Conseil Municipal précise que le projet ne passera en phase de réalisation que dans la mesure où les financements sollicités seront accordés.

Approuvé à l'unanimité

9°/ Délibération n°042/2018 – Les Grands Bains : accord-cadre alloti : travaux de reprise, rénovation, entretien et maintenance

Le Conseil Municipal, suite à la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 juillet 2018, décide d'attribuer les divers lots. Monsieur Roger GUGLIELMETTI ne prend pas part au vote.

Approuvé à 12 voix POUR et 2 voix CONTRE

QUESTIONS DIVERSES

M. du Chaffaut s'interroge, suite à l'agitation générale dans le département, sur l'augmentation des tarifs des transports scolaires.

Mme le Maire, Conseillère régionale, explique l'obligation née de la Loi NOTRE pour la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur d'assurer cette compétence sur un territoire disparate : 6 départements, 6 règlements de transport, 6 tarifications différentes (de 15 à 150 euros par enfants et par an).

Une aide est en cours de mise en place, et devrait transiter par les Communautés de Communes du Département, à hauteur de 50 € par enfant. Cette mesure ramènerait le reste à charge des familles à 60 € pour l'année scolaire 2018-2019, et coûtera 300 000 € à la Région.

La seconde mesure annoncée, ramenant à 2 km au lieu de 3 km, l'obligation de ramassage des scolaires, celle-ci ne sera pas appliquée dans les Hautes-Alpes au cours de la prochaine année scolaire. Des discussions sont en cours sur ce sujet.

M. Lespinasse demande que les invitations adressées à l'ensemble du Conseil Municipal lui soient directement transmises. Mme le Maire souligne les contraintes pour les services ainsi que l'importance pour chaque élu de se prendre en charge au regard de la multitude d'informations affichées ou présentes sur les différents sites internet, Facebook etc...

Mme le Maire intervient pour indiquer qu'une solution provisoire a été trouvée pour le financement de la MJC qui souffre aujourd'hui, en raison d'un financement public en deçà de la moyenne des établissements du même type en France. Les salaires sont sécurisés jusque septembre voire même décembre si l'Etat verse rapidement la subvention attendue. Une réflexion est en cours pour l'optimisation du fonctionnement de la structure et son positionnement sur des sources de financement non exploitées jusqu'alors (compétence Lycée de la Région par exemple). M. Lespinasse rappelle les 4 licenciements opérés. Mme le Maire indique que l'Etat a été intransigeant sur ce point.

Mme Finat intervient sur la question de l'individualisation des contrats pour la fourniture d'eau potable des locataires permanents sur la commune. Mme le Maire indique que les propriétaires seront informés (bulletin municipal et/ou courrier) afin de leur indiquer les modalités et le calendrier de cette mise en œuvre, pour laquelle la commune travaille avec son prestataire, la SPL ESHD.

La séance est levée à 20 h 15.

